

Charte de fonctionnement des matinées au Relais Petite Enfance (RPE)

Cette charte a été créée avec la collaboration d'assistantes maternelles ayant participé à des temps de travail proposés entre avril et juin 2023 par les animatrices du RPE. Elle s'appuie sur la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant ainsi que sur le Référentiel national des relais petite enfance. Ce document a pour objectif de regrouper les principes qui seront notre fil conducteur lors des matinées. Tout comme le relais, cette charte évoluera au fil du temps.

Objectifs

- Garantir un espace de rencontre bienveillant pour les enfants et entre professionnel.les
- Se prêter à l'échange, au partage d'expériences et à la prise de recul dans le but d'enrichir ses pratiques
- Assurer ensemble un cadre favorisant l'observation et l'accompagnement des enfants dans leurs expérimentations (sociales, motrices...)

Principes

- La parole des professionnel(le)s est respectueuse et bienveillante. Chacun est attentif au contenu des échanges en présence des enfants : veiller à les inclure dans les conversations les concernant, éviter les commentaires sur les pratiques des parents, s'interdire l'utilisation de surnoms/qualificatifs concernant, par exemple, le physique ou le développement des enfants.

Si une situation est difficile, il est possible d'échanger avec les animatrices RPE sur un temps différent que celui des matinées.

- Le RPE est un lieu neutre. Les sujets d'échanges gravitent autour de l'activité professionnelle. La bienveillance est de mise, pour les enfants comme pour les adultes.
- Lors des matinées d'éveil, le jeu libre est favorisé. Les enfants développent leur créativité et leur sens grâce aux expériences qu'ils vivent. Le jeu libre permet à l'enfant de découvrir par lui-même et d'exprimer ses capacités au rythme de son développement (moteur, cognitif, affectif, social, intellectuel).
- Les jeux et jouets sont accessibles à tous en dehors de tout stéréotype.



Accès

Inscriptions

- Les assistant.e.s maternel.le.s et gardes à domicile peuvent s'inscrire aux temps d'éveil en indiquant via un lien internet les matinées souhaitées. Les matinées sont accessibles aux enfants jusqu'à leur 6ème anniversaire.
- Cette inscription doit être validée par une animatrice avant de pouvoir y participer.
- Les personnes non inscrites à une matinée et se présentant à celle-ci ne peuvent pas être accueillies par l'animatrice.
- Afin de permettre à chacun.e de participer aux matinées, les inscriptions sont limitées à une participation par semaine (sauf exception) et les animatrices se réservent le droit de limiter l'accès aux matinées avec intervenant.

Horaires

- Les matinées d'éveil se déroulent du lundi au vendredi hors vacances scolaires.
- Les matinées sont accessibles de 9h30 à 11h30 sauf mention contraire indiquée sur le planning (intervenants, sorties...). Dans un souci de respect du rythme de l'enfant, les professionnelles peuvent arriver et partir librement lors de ce créneau horaire au gré des siestes, repas...des accueillis.
- Les animatrices apprécieront un SMS pour prévenir des arrivées décalées.

Dans le cadre des matinées d'éveil, les enfants restent sous la responsabilité de leur assistant.e maternel.le /garde à domicile.

Vie pratique du RPE

- Les enfants peuvent être pieds-nus, en chaussettes (de préférence antidérapantes) ou chaussons souples favorisant la motricité. Les adultes prévoient de se déchausser en salle d'éveil.
- Lors des matinées, les animatrices proposent le thé/café pour les adultes ainsi que de l'eau pour les enfants. Ce temps de convivialité se partage tout en veillant à rester disponible pour les enfants et en gardant les boissons chaudes hors de leur portée.
- Les inscrit.e.s préviennent de leur absence le plus tôt possible en prévenant les deux animatrices par SMS (07 50 56 14 18 et 07 50 55 93 84).

La récurrence d'absences non prévues entraîne une non-priorisation pour les demandes d'inscriptions suivantes.

- Afin de profiter de ce temps de partage, l'utilisation du téléphone portable reste exceptionnelle (urgences) lors des matinées d'éveil. Un support dédié est mis à disposition pour accueillir vos téléphones en mode vibreur.



La prise de photos n'est donc pas autorisée. Cela permet également de respecter le droit à l'image de chacun. Néanmoins, les animatrices prennent occasionnellement des photos et celles-ci sont périodiquement affichées au RPE.

- Chacun veille à parler doucement afin de maintenir un volume sonore agréable, pour le bien-être de tous.
- La salle est rangée ensemble, adultes et enfants, au fur et à mesure (un espace encombré ne favorise pas le jeu du jeune enfant) ainsi qu'en fin de matinée, ce qui permet de marquer la fin de la matinée d'éveil.

L'ensemble des participant.e.s est responsable du bon déroulement du temps collectif et peut rappeler les règles fixées dans la présente charte.

Sécurité

- L'accord des parents est obligatoire pour autoriser la fréquentation du RPE par les enfants. Il doit être dûment formalisé entre les parents et l'employé.
- En cas d'urgence/malaise, le RPE vous recommande d'avoir toujours une fiche d'urgence dans votre sac, comprenant à minima :
 - le numéro de la personne de confiance de l'assistant.e maternel.le/garde à domicile.
 - une fiche précisant les numéros du/des parent.s ou du référent légal de chaque enfant.

J'ai bien pris connaissance et suis en accord avec la présente charte.

Date et signature :

Merci de bien vouloir retourner un exemplaire signé au RPE

